

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 1 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

Diagnostic écologique

Opération MAEC 2016 « Amont de la Loire nivernaise jusqu'à Imphy »

Réseau Natura 2000 : « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » (58)

Préambule

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) est une association qui protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux à l'aide d'une équipe spécialisée, en partenariat avec les acteurs locaux. Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels bourguignons (mares, pelouses...) ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire (Rôle des genêts par exemple). Ce travail est effectué en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux. Le Conservatoire assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité. Il produit enfin des expertises naturalistes dans le cadre des programmes de protection de la nature dont Natura 2000.

Le projet de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2016 « Amont de la Loire nivernaise jusqu'à Imphy » a été porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Le CENB intervient ici dans la rédaction et l'expertise scientifique pour la réalisation des diagnostics environnementaux préalables à la contractualisation.

Le GAEC des Plots a contacté le CENB afin de faire établir un diagnostic écologique de ses parcelles comprises dans le réseau Natura 2000 de la Loire amont nivernaise, qu'il souhaitait engager en MAEC pour l'année 2016.

Contexte

Les Sites Natura 2000 qui composent le réseau « Amont de la Loire nivernaise jusqu'à Imphy » sont les suivants :

Sites	Nature du site	Surface totale
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize - FR2612010	ZPS	4743 ha
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize - FR2600966	ZSC	1852 ha
Vallée de la Loire de Iguerande à Decize - FR2612002 (partie 58)	ZPS	4088 ha
Bords de Loire entre Iguerande et Decize - FR2601017 (partie 58)	ZSC	1202 ha

Ces sites trouvent leur fondement dans une diversité et une richesse biologique liées d'une part à la dynamique fluviale importante de la Loire et d'autre part, aux couloirs de circulation, véritables corridors pour de nombreuses espèces animales et végétales.

L'exploitation du GAEC des Plots située à l'impasse des Plots sur la commune de Devay (58300) est basée sur un système d'exploitation polyculture élevage (bovin viande). Il souhaite contractualiser en 2016, 10 parcelles localisées au sein du site Natura 2000 Vallée de la Loire de Iguerande à Decize. Le CENB a donc réalisé, à la demande du GAEC des Plots, le diagnostic écologique de ses parcelles afin de déterminer les MAEC les mieux adaptées.

N° pacage	Exploitant	îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 2 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

Diagnostic écologique

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
14	S01	12,84 ha	<p>Prairie mésophile à méso-hygrophile fauchée et pâturée avec un cortège floristique relativement diversifié. Il associe un fond d'espèces typiques des prairies mésophiles (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Bromus racemosus</i>, <i>Ranunculus acris</i>, <i>R. bulbosus</i>, <i>Bellis perennis</i>, <i>Trifolium pratense</i>), à quelques espèces plus hygrophiles (<i>Cardamine pratensis</i>, <i>Ranunculus repens</i>...).</p> <p>Un secteur plus humide a été localisé au nord de la parcelle. Cette zone sera mise en défens.</p> <p>La parcelle est bordée par des haies basses avec des grands arbres. Ces éléments sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p> <p>Le ru de Charrin borde le sud de la parcelle.</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 Une bande de mise en défens, communes aux parcelles S01, S02 et S03, d'une surface minimale de 6050 m ² a été localisée au niveau de la zone humide de la parcelle S01 (cf. carte)
14	S02	1,58 ha	<p>Prairie méso-xérophile pâturée située sur un coteau assez abrupt, avec un cortège floristique très diversifié riche en espèces de milieux plus secs et plutôt oligotrophes : <i>Briza media</i>, <i>Bromopsis erecta</i>, <i>Ononis sp.</i>, <i>Primula veris</i>, <i>Scabiosa columbaria</i>, <i>Genista tinctoria</i>... On retrouve également des espèces typiques de milieux pâturés : <i>Eryngium campestre</i>, <i>Plantago lanceolata</i>...</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la	BO_VLID_HE02 La bande de mise en défens se situe sur la parcelle S01.

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 3 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
			Des fourrés secs se situent sur la bordure ouest de la parcelle. La partie nord est bordée par une haie. Ces éléments sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).	Directive Oiseaux.	
14	S03	5,63 ha	<p>Prairie méso-hygrophile fauchée et pâturée avec un cortège floristique relativement diversifié, très proche de celui de la parcelle S01.</p> <p>Le ruisseau de Charrin longe toute la bordure nord de la parcelle.</p> <p>Plusieurs arbres isolés sont localisés dans la parcelle, l'est et l'ouest sont bordés par une haie. Ces éléments sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 La bande de mise en défens se situe sur la parcelle S01.
15	S04	13,24 ha	<p>Prairie méso-hygrophile à hygrophile. On retrouve les espèces suivantes : <i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Oenanthe fistulosa</i>, <i>Cardamine pratensis</i>, <i>Juncus acutiflorus</i>, <i>Ranunculus repens</i>. Une partie de la parcelle plus mésophile, issue d'une prairie temporaire, est nettement moins diversifiée.</p> <p>A l'extrémité sud se trouve une mare avec un herbier à <i>Ranunculus gp. batrachium</i>.</p> <p>La parcelle est coupée par un fossé et à l'est se situe une zone de magnocariçaie en mosaïque avec des végétations de l'<i>Oenanthion</i></p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 Une bande de mise en défens d'une surface minimale de 4000 m ² a été localisée sur la zone de magnocariçaie au milieu de la parcelle (cf. carte)

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 4 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
			<p><i>fistulosae</i> (<i>Carex acutiformis</i>, <i>Eleocharis palustris</i>, <i>Alopecurus geniculatus</i>, <i>Oenanthe fistulosa</i>, <i>Glyceria cf. maxima</i>) pouvant abriter une faune et une flore patrimoniale.</p> <p>Une haie borde la quasi-totalité de la parcelle. Des haies et arbres isolés également présents à l'intérieur de l'îlot, sont autant d'éléments favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p>		
1	S05	12,99 ha	<p>Prairie méso-hygrophile proche en termes d'habitat, des prairies précédentes, avec une dominance d'<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Ranunculus sp.</i></p> <p>Une haie basse ponctuée d'arbres borde la partie est de la parcelle. De nombreux arbres isolés sont présents. Ces éléments sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p> <p>La parcelle est traversée par le ruisseau de Charrin.</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 Une bande de mise en défens, commune aux parcelles S05 et S06 d'une surface minimale de 6100 m ² a été localisée au nord-ouest de la parcelle S05 (cf. carte)
17	S06	6,79 ha	<p>Parcelle identique à la précédente.</p> <p>De nombreux arbres isolés sont présents dans la parcelle. Celle-ci est bordée à l'est par une haie basse. Cette structure bocagère est favorable à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula</i></p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la	BO_VLID_HE11 La bande de mise en défens se situe sur la parcelle S05.

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 5 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
			<i>arborea</i>).	Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	
18	S07	5,77 ha	<p>Prairie mésophile fauchée et pâturée, plus diversifiée que la précédente. La parcelle s'insère entre des fourrés et des boisements.</p> <p>La présence de haies et d'arbres isolés est favorable à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 Une bande de mise en défens, commune aux parcelles S07 et S08 d'une surface minimale de 3400 m ² a été localisée au sud de la parcelle S07 (cf. carte)
18	S08	5,29 ha	<p>Prairie mésophile de fauche et de pâture, au cortège floristique similaire à celui de la parcelle précédente.</p> <p>La parcelle est bordée au nord par une haie, et on y recense quelques arbres isolés. Ces éléments sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et de l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>).</p>	L'habitat d'espèces « prairies bocagères du lit majeur de la Loire » présente un intérêt pour plusieurs espèces de la ZPS notamment en offrant une disponibilité alimentaire (microfaune) pour la Cigogne blanche, la Pie-Grièche écorcheur et le Milan noir, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	BO_VLID_HE11 La bande de mise en défens se situe sur la parcelle S07.
18	S09	66,31 ha	Grande parcelle de bord de Loire dominée par la pelouse vivace sèche à Fétuque à longues feuilles, enrichie au nord en espèces prairiales témoignant du pâturage et de l'enrichissement du substrat (<i>Ranunculus bulbosus</i> , <i>Bellis perennis</i> , <i>Alopecurus</i>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : pelouses xériques sur sable à <i>Festuca longifolia</i> (6210).</p> <p>Habitats d'espèces d'oiseaux : le complexe de milieux « pelouses sèches</p>	BO_VLID_PL02

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 6 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
			<p><i>pratensis...</i>). Des secteurs de sables nus alternent ponctuellement avec des habitats à végétation plus dense de prairie à Chiendent. Ces pelouses alluviales sèches abritent plusieurs espèces végétales remarquables, notamment : <i>Trifolium subterraneum</i>, <i>Rorippa pyrenaica</i>, <i>Poa bulbosa</i>.</p> <p>Des secteurs remaniés par les dernières crues sont largement dominés par des espèces rudérales peu typiques des pelouses alluviales (<i>Anthemis arvensis...</i>).</p> <p>Dans la continuité des mesures engagées précédemment sur cette parcelle, il est nécessaire de poursuivre la gestion extensive par pâturage afin de contenir la dynamique de fermeture des pelouses. Cette partie pelousaire de l'îlot présente actuellement un taux d'embroussaillage inférieur à 30%.</p> <p>En plus d'être un habitat d'intérêt communautaire, les pelouses alluviales sur sables sont des lieux de vie pour l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) et l'Œdicnème criard (<i>Burhinus oediconemus</i>). La présence d'arbres isolés et de nombreux bosquets qui pictent les pelouses, est très favorable à la nidification et l'alimentation de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et du Milan noir (<i>Milvus migrans</i>). 3 cigognes blanches ont par ailleurs été observées sur la parcelle.</p>	<p>sableuses », fruticées et boisements constitue un habitat favorable à différentes espèces comme l'Œdicnème criard, la Pie grièche écorcheur et l'Alouette lulu, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.</p> <p>Ces milieux sont aussi d'excellents habitats pour les chiroptères comme le Murin à oreilles échancrées ou le Petit Rhinolophe.</p>	

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 7 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

N° îlot	Parcelle	Surface	Diagnostic écologique	Habitats d'Intérêt communautaire / Habitats d'espèces d'IC	MAEC préconisée et commentaires
			Au nord, se trouve une grande boire s'asséchant en été, colonisée par la Jussie (<i>Ludwigia sp.</i>).		
18	S10	29,49 ha	<p>Parcelle dans la continuité de la précédente, dominée par la pelouse vivace sèche à Fétuque à longues feuilles. L'habitat est cependant très enrichi en espèces prairiales. On notera la présence d'espèces végétales remarquables dont <i>Trifolium subterraneum</i>. La dynamique de fermeture du milieu est par contre beaucoup plus marquée ici, avec le développement d'importants ronciers notamment. Le taux d'embroussaillage sur cette parcelle est bien supérieur à 30% et il semble opportun de contenir, voir réduire la fermeture du milieu par les ligneux, au profit des habitats de pelouse.</p> <p>En plus d'être un habitat d'intérêt communautaire, les pelouses alluviales sur sables sont des lieux de vie pour l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) et l'Œdicnème criard (<i>Burhinus oediconemus</i>). Les nombreux bosquets et massifs boisés sont favorables à la nidification du Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et constituent d'excellents abris pour l'entomofaune et les chauves-souris.</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : pelouses xériques sur sable à <i>Festuca longifolia</i> (6210).</p> <p>Habitats d'espèces d'oiseaux : le complexe de milieux « pelouses sèches sableuses », fruticées et boisements constitue un habitat favorable à différentes espèces comme l'Œdicnème criard, la Pie grièche écorcheur et l'Alouette lulu, 3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.</p> <p>Ces milieux sont aussi d'excellents habitats pour les chiroptères comme le Murin à oreilles échancrées ou le Petit Rhinolophe.</p>	BO_VLID_PL01

- Le cahier des charges de la mesure **BO_VLID_HE02** prévoit les obligations suivantes :

N° pacage	Exploitant	îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 8 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

- Enregistrement des pratiques ;
 - Non retournement des surfaces engagées ;
 - Absence de pâturage entre le **15 décembre et le 13 mars** ;
 - **Absence totale d'apport de fertilisants** azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) ;
 - Absence d'apports magnésiens et de chaux ;
 - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements localisés ;
 - **Mise en défens** temporaire de milieux remarquables (**3%**) jusqu'au 15 août, plan de localisation sur la carte dernière page.
- Le cahier des charges de la mesure **BO_VLID_HE11** prévoit les obligations suivantes :
 - Enregistrement des pratiques ;
 - Non retournement des surfaces engagées ;
 - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements localisés ;
 - **Interdiction** du pâturage par **déprimage** (de la sortie de l'hiver jusqu'à la date de fauche) ;
 - Pâturage des regains autorisés ;
 - **Retard de fauche au 20/06** ;
 - **Mise en défens temporaire** de milieux remarquables (**3%**) jusqu'au 15 août, plan de localisation sur la carte (dernière page) ;
 - Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation.
- Le cahier des charges de la mesure **BO_VLID_PL01** prévoit les obligations suivantes :
 - Enregistrement des pratiques ;
 - Non retournement des surfaces engagées ;
 - **Absence totale d'apport de fertilisants** azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) ;
 - Absence d'apports magnésiens et de chaux ;
 - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements localisés ;
 - Mise en œuvre d'un **plan de gestion pastorale** et d'un **programme des travaux d'ouverture et d'entretien** établi par le CENB ;
 - Élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables conformément au programme de travaux établi par le CENB ;
 - Réalisation des travaux d'**entretien** entre le **15 septembre et le 15 mars**
- Le cahier des charges de la mesure **BO_VLID_PL02** prévoit les obligations suivantes :
 - Enregistrement des pratiques ;
 - Non retournement des surfaces engagées ;
 - **Absence totale d'apport de fertilisants** azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) ;
 - Absence d'apports magnésiens et de chaux ;
 - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements localisés ;
 - Mise en œuvre d'un **plan de gestion pastorale** établi par le CENB ;
 - Réalisation des travaux d'**entretien** entre le **15 septembre et le 15 mars**.

N° pacage	Exploitant	Îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 9 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

Le plan de gestion pastorale et le programme de travaux seront établis par le CENB et communiqués à l'exploitant d'ici le 1er juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement.

Pour la mise en œuvre des mesures sur les **pelouses ligériennes**, il est recommandé de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore, de veiller à limiter la propagation d'espèces envahissantes (en cas de doute, contactez le CENB) et de pratiquer le moins possible le désherbage chimique.

Pour les mesures liées à des pratiques de **fauche**, il est conseillé d'effectuer une fauche lente et centrifuge (de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle) avec l'utilisation de barres d'effarouchement dans la mesure du possible. Cette modalité permettra aux oiseaux nicheurs présents sur la parcelle de se réfugier sur les haies bordant les parcelles ou au-delà.

NB : Il est important de préciser que les éléments S qui désignent chaque parcelle dans le diagnostic écologique sont différents des éléments S inscrits dans votre dossier PAC. Pour votre déclaration, en ce qui concerne ces éléments S, il faut donc vous fier à ce qui est inscrit dans votre dossier PAC.

Photographies des parcelles diagnostiquées en 2016 :



Ilot 14 parcelle S01 (source CENB, LEBLANC M.. - 2016)

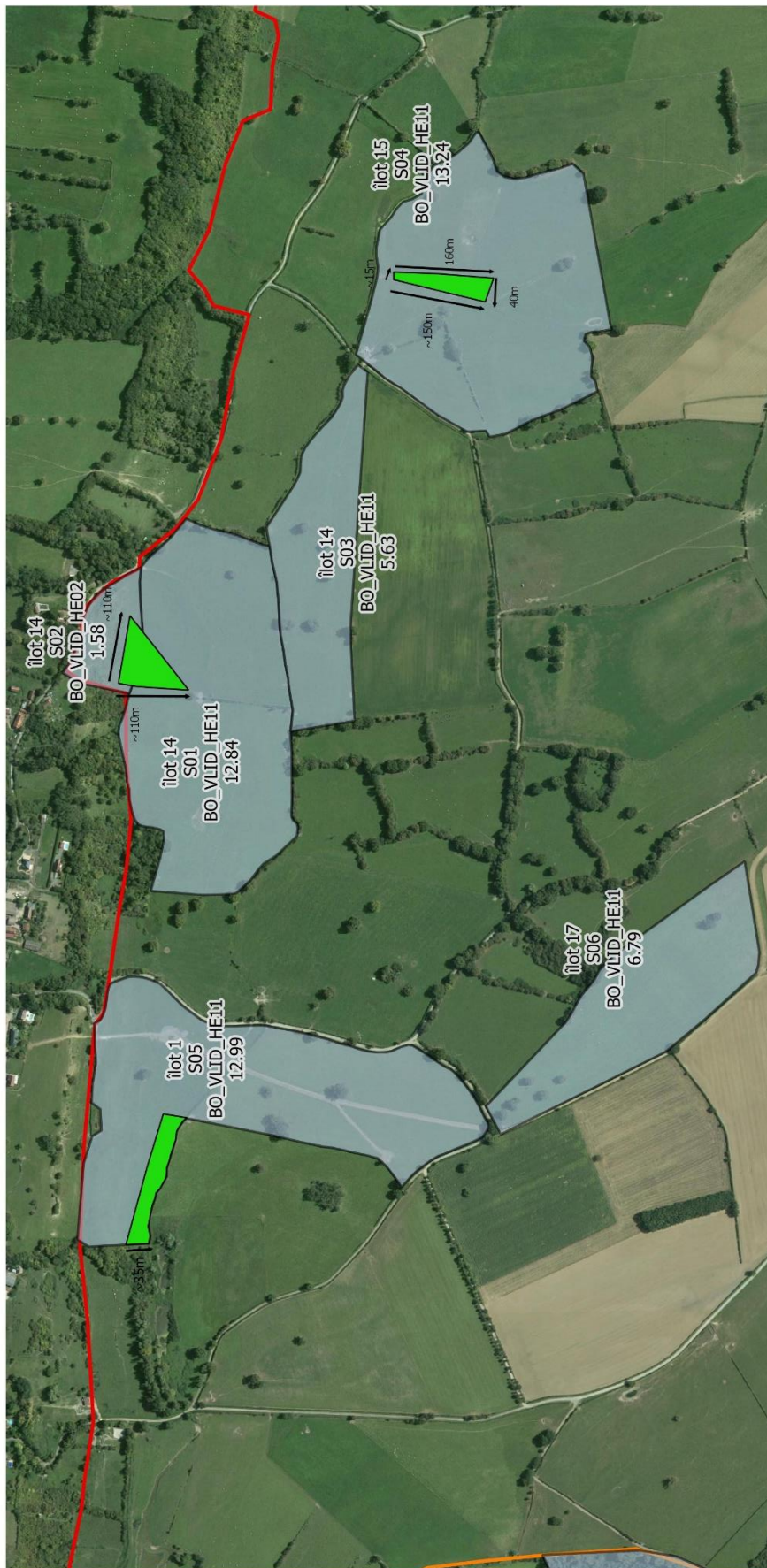


Ilot 14 parcelle S02 (source CENB, LEBLANC M..-2016)

N° pacage	Exploitant	îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 10 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	

Diagnostic écologique des îlots 1, 14, 15, 17 et 18 (GAEC des Plots)

Opération MAEC 2016 : "Sites Natura 2000 : Amont de la Loire nivernaise"



Légende

- délimitation des parcelles contractualisables
- zone de mise en défens
- limite de la ZPS
- limite de la ZSC



0 200 400 600 m

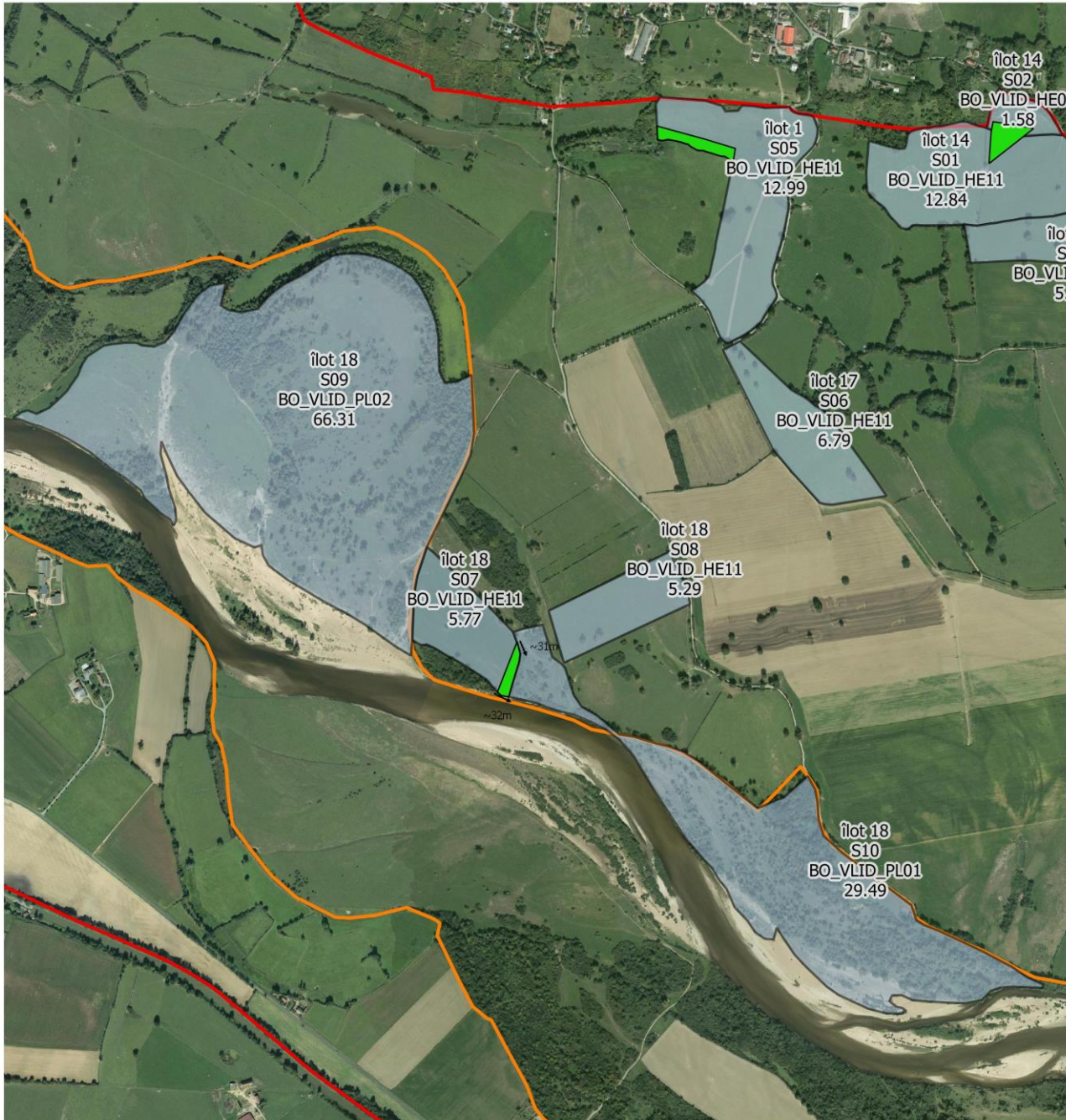
Conception : CENB - mai 2016 ; sources CENB, RPG 2011, BDOrtho 2014 © IGN

N° pacage	Exploitant	îlot(s) diagnostiqué(s)	Surface SIG en ha des parcelles à contractualiser	Page 11 sur 11
058009915	GAEC des Plots	1, 14, 15, 17, 18	159,93 ha	



Diagnostic écologique des îlots 1, 14, 15, 17 et 18 (GAEC des Plots)

Opération MAEC 2016 : "Sites Natura 2000: Amont de la Loire nivernaise"



Légende

- délimitation des parcelles contractualisables
- zone de mise en défens
- limite de la ZPS
- limite de la ZSC



0 200 400 600 m



Conception : CENB - mai 2016 ; sources CENB, RPG 2011, BDOrtho 2014 © IGN